

**Nombre de
Membres**

En exercice : **23**

Qui ont pris part au vote : **21**

Le Maire ne prend pas part au vote

Pour : **21**

Date de la convocation : **12 mars 2025**

Séance du 18 mars 2025

Délibération 2025-03-18 - 01

L'an deux mil vingt-cinq le 18 mars

À **19h15**, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

BERTHOUD Françoise

THIBERT Karine

TRONCY René

LAURENT Michèle

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

DUBOIS Françoise

TRESSELT Nadine

LEQUEUX Sébastien

NIZET Cécile

MIGNOT Catherine

RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Cédric GREGOIRE, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Serge DUMARAIS, Ufuk YUKSEL.

Pouvoirs : Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX, Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Alexandre DESRAYAUD donne pouvoir à Claude RABUEL.

**Objet : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE VONNAS**

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE VONNAS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Vu le Code des juridictions financières ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le courrier de demande en date du 2 décembre 2024 demandant de basculer au CFU au 1^{er} janvier 2025 sur les comptes de l'année 2024

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Commune de Vonnas ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 994 116,72	3 266 557,05	7 260 673,77
	Recettes réalisées (1)	B	837 488,90	3 344 133,31	4 181 622,21
	Restes à réaliser	C	976 425,00	-	976 425,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 866 311,67	4 107 487,67	7 973 799,34
	Dépenses réalisées (1)	E	1 169 405,18	2 720 411,42	3 889 816,60
	Restes à réaliser	F	2 342 825,14	-	2 342 825,14
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 331 916,28	623 721,89	291 805,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 127 805,05	840 930,62	713 125,57
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	- 459 721,33	1 464 652,51	1 004 931,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 1 366 400,14	-	- 1 366 400,14
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 1 826 121,47	1 464 652,51	- 361 468,96

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal ;
- **DONNE** pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

24 MARS 2025

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

